



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38796

Texte de la question

M René Souchon attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sur les dispositions que contient la directive européenne du 2 avril 1979 et qui visent à préserver les espèces animales en voie de disparition, ce que nul ne saurait contester. Certes, l'esprit de ce texte est positif, mais son application stricte ne s'avère pas satisfaisante pour notre pays. Elle apporte en effet des précisions telles que la marge de manoeuvre laissée à la France est à peu près nulle, en raison de l'article 7 qui limite les dates d'ouverture de la chasse, et de l'annexe 4 qui énumère les pratiques « non sélectives ». S'il est vrai que certaines pratiques abusives posent parfois problème, il apparaît cependant contestable que des pratiques ancestrales, auxquelles certaines régions, dont le département rural du Cantal, sont extrêmement attachées, qui ne portent pas réellement préjudice à des espèces en voie de disparition, soient interdites dans les faits. Il lui rappelle que cette directive européenne a été acceptée et signée, bien imprudemment par M Jean-François Poncet, alors que M Michel d'Ornano occupait les fonctions de ministre de l'environnement. À l'heure où la Cour de justice européenne, saisie du laxisme de notre pays face à l'application de ce texte, doit statuer, il apparaîtrait utile de déterminer dans un premier temps, en concertation avec le conseil supérieur de la chasse et l'ensemble des organismes de protection de la nature, tous les points qui posent réellement problème, afin de pouvoir, dans un deuxième temps, demander que la France puisse bénéficier d'un minimum de latitude pour faire respecter le cadre de cette directive. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Souchon René](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38796

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1400